

PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT OUVERT

2024-2027

Introduction

Le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes visant à consolider les valeurs de la démocratie participative et à consacrer les principes de transparence et de lutte contre la corruption afin d'anticiper l'avenir avec de nouveaux mécanismes de gouvernance, capables de répondre aux nouvelles aspirations du citoyen marocain et conforme à ce qui a été consacré par la Constitution marocaine dans ce domaine.

Aspirant à consolider cette voie de développement démocratique, le gouvernement marocain a rejoint le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en avril 2018. En mai 2019, la Chambre des Représentants du Parlement marocain a intégré le volet parlementaire de cette initiative. De même, en octobre 2020, le Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a rejoint le programme local de l'OGP, suivi en 2022 par le Conseil Régional de Béni Mellal-Khénifra et la commune de Tétouan. En 2024, les régions de Souss-Massa, de l'Oriental, de Drâa-Tafilalet, de Laâyoune-Sakia El Hamra, ainsi que la commune d'Agadir, ont également rejoint ce programme. Ainsi, le Maroc s'est pleinement engagé dans cette initiative internationale avec ses trois institutions principales : le gouvernement, le parlement et l'administration locale.

Conformément aux recommandations internationales et afin de promouvoir la transparence totale dans ce chantier, un portail national du gouvernement ouvert (www.gouvernement-ouvert.ma) a été lancé. Ce portail permet à tous les citoyens de consulter les engagements, de suivre leur niveau de mise en œuvre et de se tenir informés des actualités et informations relatives à ce chantier. Ce portail constitue également un outil de renforcement de l'interaction entre l'administration et les citoyens, en offrant des espaces dédiés à la soumission de propositions et de commentaires sur les plans d'action nationaux du gouvernement ouvert.

Pour garantir le succès de ce chantier national important, un système de gouvernance spécifique a été mis en place, reposant sur un partenariat solide avec la société civile. La représentation équitable entre la société civile et les représentants des secteurs publics au sein du comité de pilotage, responsable de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des engagements du gouvernement ouvert, ainsi que la mise en place d'un système de rotation pour la représentation de la société civile, ont permis de conduire ce chantier dans un esprit de complémentarité, de coordination et d'interaction positive entre les différents intervenants.

Cette dynamique collective a permis de réaliser les engagements du Royaume du Maroc contenus dans les deux premiers plans d'action nationaux du gouvernement ouvert pour les périodes 2018-2020 et 2021-2023, avec des taux d'achèvement globaux respectifs de 84 % et 83 %.

Pour poursuivre ces efforts, l'élaboration du troisième plan d'action national pour le gouvernement ouvert pour la période 2024-2027 a été lancée, suivant une méthodologie participative élaborée en concertation avec les représentants de la société civile au sein du comité de pilotage. Cette méthodologie repose sur cinq étapes essentielles :

1. Phase de détermination des thèmes :
 - Étude documentaire des principales références nationales et internationales liées aux domaines du gouvernement ouvert ;
 - Détermination d'une liste préliminaire de thèmes prioritaires ;
 - Publication et consultation sur la liste préliminaire des thèmes prioritaires ;
 - Sélection et adoption des thèmes finaux.
2. Phase de collecte des propositions :
 - Définition des catégories cibles pour la participation aux consultations ;
 - Lancement de l'appel à soumission des idées/propositions via le portail du gouvernement ouvert ;
 - Organisation de consultations à l'échelle régionale.
3. Phase d'analyse des propositions et de détermination des priorités :
 - Classification des propositions recueillies et identification des priorités ;
 - Validation et publication des résultats de la classification et des priorités.
4. Phase de rédaction des fiches d'engagements proposés :
 - Détermination des critères de rédaction des fiches d'engagements ;
 - Rédaction participative des fiches des "projets d'engagements" ;
 - Validation des fiches des "projets d'engagement" ;
 - Publication des fiches des "projets d'engagement".
5. Phase de validation et d'adoption du troisième plan d'action national :
 - Consultation publique sur le projet de troisième plan d'action national ;
 - Finalisation du projet de plan d'action national, incluant 12 engagements dans les domaines de l'égalité et de l'inclusion, de la transparence et de la participation, des collectivités territoriales ouvertes, de la justice ouverte et de l'espace civique ;
 - Soumission du projet de troisième plan d'action national aux secteurs concernés pour validation de la version finale ;
 - Adoption et publication du troisième plan d'action national.

Dans ce cadre, quatre évènements consultatifs régionaux ont été organisés pour discuter des principaux défis et problématiques associés aux dix thèmes sélectionnés lors de la première phase, et proposer des solutions qui ont été intégrées dans la préparation du troisième plan d'action national du gouvernement ouvert.

Ces évènements ont connu la participation des acteurs publics et des responsables des différentes institutions et administrations concernées par les thématiques abordées lors de ces rencontres, en plus des acteurs associatifs locaux et régionaux mobilisés pour contribuer à cet important chantier national.

Parallèlement aux rencontres régionales, un espace numérique dédié a été lancé sur le portail du gouvernement ouvert (www.gouvernement-ouvert.ma) pour faciliter l'interaction numérique et la participation à l'élaboration du troisième plan d'action national. Cet espace permet la soumission d'idées et de propositions, ainsi que l'inscription pour participer aux consultations régionales.

Il est à noter que cette étape a connu la participation d'environ 270 citoyens et acteurs associatifs et a abouti à la réception de nombreuses propositions, qui ont été partagées avec les institutions et administrations concernées pour analyse et intégration dans les projets d'engagements pour la période 2024-2027.

A l'issue de cette phase d'étude des propositions collectées, neuf institutions et administrations publiques ont proposé un ensemble de projets d'engagements. Ces projets d'engagements ont fait l'objet de priorisation et d'enrichissement lors des différentes réunions de co-rédaction des fiches engagements tenues avec les représentants de la société civile au comité de pilotage. Les fiches d'engagements proposés ont ensuite été soumis à une consultation publique via le portail national du gouvernement ouvert.

En fin, une version finale du plan d'action national, comprenant 12 engagements dans les domaines de la transparence, de la participation, de l'espace civique, de l'égalité et de l'inclusion, de la justice ouverte et des collectivités territoriales ouvertes, a été préparée, adoptée et publiée.

Conformément aux principes de transparence et de publication proactive de l'information, toutes les informations, propositions soumises, réponses correspondantes, statistiques et rapports détaillés sur toutes les étapes du processus de cocréation du PAN3, ont été publiés sur le portail national du gouvernement ouvert.

Transparence et participation :

1. Consultation autour de la révision de la loi sur le droit d'accès à l'information
2. Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes
3. Renforcement de la transparence et de la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle version de la Stratégie nationale de développement durable

Espace civique :

4. Renforcement de l'environnement favorable à l'action des associations de la société civile
5. Consultation nationale pour amender le Code de la Presse et de l'édition

Egalité et inclusion :

6. Promotion de l'accès inclusif aux services publics pour les usagers parlant la langue Amazighe
7. Renforcer la transparence autour du système d'évaluation du handicap et garantir la participation à sa mise en œuvre
8. Accompagnement de l'appui des associations de la société civile à la création des unités de protection de l'enfance et à la mise en œuvre des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance
9. Programme national de volontariat

Justice ouverte :

10. Renforcement de l'accès inclusif aux services de la justice et instauration de l'égalité entre usagers en respectant les spécificités régionales
11. Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire

Collectivités territoriales ouvertes :

12. Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes

Problématique :

Six ans après la promulgation de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information, et en réponse aux multiples revendications de la société civile de réviser cette loi, et suite aux délibérations du Comité du droit d'accès à l'information (CDAI) sur le sujet, au rapport sur le nouveau modèle de développement et au rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques sur le gouvernement ouvert au Maroc, il est devenu nécessaire d'évaluer l'effectivité de cette loi et d'analyser ses lacunes afin d'élaborer et d'adopter une nouvelle version de ladite loi.

Solution proposée :

La solution proposée porte sur la révision de la loi sur le droit d'accès à l'information, après avoir réalisé une étude d'évaluation de cette loi et des mécanismes de son opérationnalisation et proposer les mesures et les mises à jour appropriées de celle-ci avec les différents acteurs concernés. Dans ce sens, il sera procédé à :

- Faire un état des lieux de la situation actuelle avec les acteurs concernés ;
- Analyser les résultats de l'état des lieux et préparer un draft de projet d'amendement ;
- Mener une consultation publique sur le projet d'amendement ;
- Mettre le projet d'amendement dans le circuit d'approbation.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Créer d'une commission commune entre les institutions et organes concernés par la révision de la loi et consentement sur les étapes et les axes de travail ainsi que sur le planning	Avril 2024	Mai 2024
Compiler et étudier le fonds documentaire et réaliser une étude comparative avec les expériences internationales en la matière	Juin 2024	Septembre 2024
Organiser des séances d'écoute avec les acteurs de la société civile, les institutions et les organismes les plus étroitement liés au sujet	Septembre 2024	Mars 2025
Appuyer la société civile pour l'organisations de rencontres régionales consultatives sur le sujet et collectes de leurs commentaires et suggestions	Septembre 2024	Mars 2025
Lancer d'une plateforme numérique interactive permettant aux citoyens de partager leurs opinions et commentaires sur la mise en œuvre de la loi n° 31.13	Septembre 2024	Mars 2025
Réaliser d'une enquête sur la mise en œuvre de la loi n° 31.13	Septembre 2024	Mars 2025
Étudier et analyser les résultats de l'étude fonds documentaire, des séances d'écoute, de la participation des citoyens, des expériences internationales et du rapporte l'enquête	Mars 2025	Avril 2025
Proposer des pistes d'amendement de la loi n° 31.13	Avril 2025	Mai 2025
Créer un laboratoire d'innovation pour concevoir le parcours d'accès à l'information dans un cadre participatif	Avril 2024	Juillet 2025

Préparer un avant-projet de loi modificative à la lumière des résultats précédents	Juillet 2024	Septembre 2025
Publier le projet de loi modificative au public afin de recevoir les commentaires et suggestions des citoyens à son sujet	Septembre 2025	Décembre 2025
Organiser une conférence nationale sur le projet de loi modificative	Septembre 2025	Décembre 2025
Réviser le projet initial de modification de la loi à la lumière des résultats de la consultation	Janvier 2026	Mars 2026
Préparer le projet de loi modificative	Janvier 2026	Mars 2026
Mettre le projet de loi dans le circuit d'approbation	Janvier 2026	Mars 2026

Résultats attendus :

Développer l'opérationnalisation du droit d'accès à l'information au Maroc.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions consultatives réalisées ;
- Nombre de recommandations émises.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de recommandations mises en œuvre.

2

Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes

Agence de Développement du Digital

Problématique :

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements 4 et 10 relatifs à la promotion de la publication et de la réutilisation des données ouvertes, inscrits respectivement dans le premier et le deuxième plan d'action national du Gouvernement Ouvert, l'Agence de Développement du Digital a entrepris, en coordination avec les parties concernées, une série de mesures organisationnelles, techniques, de formation et de sensibilisation pour accélérer le développement des données publiques ouvertes au niveau national et contribuer à l'amélioration de la transparence de l'administration envers les usagers (citoyens et entreprises).

Ces mesures ont permis d'obtenir des réalisations tangibles en termes d'engagement des organismes et institutions publics dans l'organisation des ateliers sur les données ouvertes, de sensibilisation et de renforcement des capacités des responsables concernés au sein de ces organismes et institutions, ainsi que d'augmentation de la publication des données ouvertes, que ce soit au niveau du portail national des données ouvertes ou des portails sectoriels, et d'élaboration de certains cadres techniques nécessaires au traitement et la publication des données ouvertes.

Cependant, et malgré les réalisations susmentionnées et les efforts déployés par l'ADD et toutes les parties concernées pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action national des données ouvertes, le processus de publication et de réutilisation des données ouvertes n'est toujours pas à la hauteur des aspirations souhaitées, en raison d'un ensemble de défis et de problèmes qui doivent être affrontés et surmontés en prenant les mesures

nécessaires pour faire progresser le développement du domaine de l'Open Data au niveau national et faire du Maroc l'un des pays leaders dans ce domaine à la fois régional et continental.

Les principaux défis/problèmes rencontrés sont les suivants :

- L'absence d'un cadre juridique spécifique aux données ouvertes pour accélérer la promotion de la publication des données ;
- L'adéquation des données ouvertes publiées aux besoins et attentes des utilisateurs, ainsi que leur conformité aux normes techniques et référentiels en vigueur.

Solution proposée :

Mettre en place un cadre juridique dédié aux données ouvertes et poursuivre à encourager et à inciter les utilisateurs de ces données (entreprises, chercheurs, société civile, etc.) à réutiliser les données ouvertes publiées sur le portail national www.data.gov.ma ou les portails sectoriels pour développer des solutions innovantes et améliorer la qualité de ces données, et ce, à travers notamment :

- L'organisation des concertations avec ces utilisateurs, en particulier les acteurs de la société civile pour identifier davantage leurs besoins ;
- L'organisation d'autres éditions du hackathon Open Data ; et
- La publication des cas d'usage de réutilisation des données ouvertes.

Parmi les actions proposées, nous mentionnons les suivantes :

- Adopter le cadre juridique de l'Open Data et commencer l'application de ses dispositions dès son approbation ;
- Evaluer la qualité des données ouvertes publiées sur le portail national en s'assurant de leur conformité avec les normes techniques et les référentiels en vigueur ;
- Organiser des réunions consultatives avec les acteurs non gouvernementaux (entreprises, chercheurs, société civile, etc.) afin d'identifier leurs besoins prioritaires et les données les plus demandées par ces acteurs ;
- Continuer à organiser des hackathons Open Data pour encourager les entreprises, les chercheurs et la société civile à réutiliser les données ouvertes pour développer des solutions innovantes ;
- Poursuivre la généralisation de la tenue des sessions de formation et de sensibilisation afin de sensibiliser leurs acteurs concernés à l'importance de la publication des données ouvertes ;
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation au profit des entreprises, notamment les start-ups, pour les sensibiliser à l'importance de l'utilisation / réutilisation des données ouvertes ;
- Développer des services interactifs sur le portail national Open Data et accompagner les administrations et les institutions concernées pour mettre à jour et enrichir le contenu du portail.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Adoption du cadre juridique de l'Open Data et commencement de l'application de ses dispositions dès son approbation	Juin 2024	Décembre 2025

Évaluation de la qualité des données ouvertes publiées sur le portail en s'assurant de leur conformité avec les normes techniques et les référentiels en vigueur	Septembre 2024	Janvier 2025
Organisation de réunions consultatives et de campagnes de sensibilisation au profit des utilisateurs des données ouvertes (secteur privé, notamment les start-ups, la société civile, les chercheurs, etc.) afin d'avoir leurs avis sur la mise en œuvre du chantier Open Data et les sensibiliser à l'importance de l'utilisation / réutilisation des données ouvertes	Octobre 2024	Décembre 2024
Organisation d'un hackathon Open Data pour encourager les entreprises, les chercheurs et la société civile à réutiliser les données ouvertes pour développer des solutions innovantes	Décembre 2024	Décembre 2025
Organisation de sessions de formation et de campagnes de sensibilisation à l'intention des organismes publics, notamment au niveau régional, pour les sensibiliser à l'importance de la publication des données ouvertes	Janvier 2024	Décembre 2024
Poursuite des campagnes de sensibilisation à l'attention des entreprises, en particulier des start-ups, pour les sensibiliser à l'importance de l'utilisation / réutilisation des données ouvertes	Juin 2024	Juin 2025
Développement de services interactifs sur le portail national Open Data et accompagnement des administrations et des institutions concernées pour actualiser et enrichir le contenu du portail	Mai 2024	Décembre 2025

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de données ouvertes publiées par les organismes et institutions publics ;
- Renforcement de la transparence et la confiance entre l'administration et le citoyen ;
- Encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat ;
- Encouragement de la participation citoyenne et de la contribution aux dialogues sur les politiques publiques par le biais des données ;
- Amélioration du positionnement du Maroc dans les classements internationaux dans ce domaine ;
- Promotion de la réutilisation des données ouvertes et publication des cas d'usage sur le portail ;
- Facilitation d'échange de données avec différentes bases de données / systèmes d'information ouverts pour les administrations et les institutions publiques concernées.

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage du progrès dans l'élaboration de manuels, de référentiels et de normes techniques concernant la collecte, le traitement, la publication et l'utilisation des données ouvertes ;
- Nombre de bénéficiaires des formations dans les administrations publiques ;
- Nombre d'entreprises bénéficiant des campagnes de sensibilisation organisées ;
- Nombre de participants au hackathon et nombre de cas de réutilisation des données ouvertes ;
- Lancement des services interactifs sur le portail national Open Data ;

- Nombre d'organismes et institutions publiques accompagnés pour effectuer l'inventaire de leurs données ;
- Etat d'avancement des dispositions légales concernant les données ouvertes ;
- Nombre de jeux de données ouvertes publiés sur le portail national.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de cas de réutilisation de données ouvertes publiées ;
- Classement / positionnement du Maroc au niveau international/continental en matière de l'Open Data.

3

Renforcement de la transparence et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle version de la Stratégie nationale de développement durable

Ministère de la Transition Energétique et de Développement Durable

Problématique :

Le Royaume du Maroc s'est engagé à relever les défis du 21ème siècle en faisant du développement durable un projet de société, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Dans ce contexte, la loi-cadre 99-12 a été adoptée en tant que charte nationale pour l'environnement et le développement durable, et la stratégie nationale pour le développement durable a été préparée conformément à ses dispositions. Dans ce même contexte et afin d'adapter cette stratégie aux évolutions nationales (le nouveau modèle de développement du Royaume adopté en 2021) et internationales (le nouvel agenda de développement de l'ONU et ses 17 objectifs), le ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable s'est engagé en 2023 dans l'élaboration d'une version actualisée de ladite stratégie à l'horizon 2035, et ce dans le cadre d'une approche participative et inclusive à travers un processus consultatif visant à comprendre les attentes des citoyennes et des citoyens et leurs besoins nouveaux et renouvelés afin d'élaborer une vision commune et une stratégie concrète pour réaliser un développement durable à la hauteur des défis du 21ème siècle, notamment à la lumière des changements climatiques.

Pourquoi la série de consultations citoyennes se poursuivra-t-elle ? Parce que la co-construction de cette stratégie est toujours en cours, et parce que l'implication des citoyens dans les résultats est impérative. Cette stratégie doit être une réponse marocaine forte aux défis du développement durable, mais aussi un cadre stratégique techniquement, socialement et politiquement efficace, à la fois structurant et implémentable, au niveau national et territorial.

Solution proposée :

En 2023, le ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable s'est lancé dans l'élaboration d'une version actualisée et améliorée de la Stratégie nationale de développement durable, applicable de 2024 à 2035, en adoptant une approche participative et inclusive à travers une série de débats régionaux et de consultations citoyennes afin d'impliquer les citoyens et l'ensemble des acteurs et instances dans la formulation de cette stratégie, à travers la plateforme « noussahimo.gov » et sur les réseaux sociaux et par une communication étroite et sur le terrain dans les universités, les écoles et les foires internationales. Ceci a permis de collecter des données préliminaires de terrain qui alimentent encore la rédaction de la première version de

la Stratégie nationale de développement durable, dont la sortie est prévue en avril-mai 2024. Il s'agit de comprendre ces nouveaux besoins pour élaborer une vision commune et une stratégie pratique pour parvenir à un développement durable qui réponde aux défis du 21ème siècle, notamment à la lumière du changement climatique et des transformations structurelles, et d'élaborer une vision commune et une stratégie pratique pour parvenir à un développement durable.

Les solutions proposées seront mises en œuvre en deux phases :

Phase 1 : La co-construction instructive de la Stratégie Nationale de Développement Durable avec les citoyens et les acteurs de la société civile dans les différentes régions du Royaume (2023-2024)

- Prendre en compte les recommandations et les propositions émanant des consultations régionales ;
- Impliquer les associations de la société civile dans le processus des consultations régionales sur l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Impliquer la société civile dans toutes les réunions relatives aux étapes de préparation au niveau national et territorial ;
- Alimenter et développer la plateforme consultative NOUSSAHIMO créée pour les consultations publiques sur le développement durable afin de recueillir les attentes et les avis des citoyens marocains résidant au Maroc ou à l'étranger, ainsi que des expatriés étrangers résidant au Maroc, sur la manière de concilier la réalisation d'un développement social et économique prospère avec la protection de l'environnement, et sur les grandes questions liées aux domaines sociaux et environnementaux, afin de parvenir à un équilibre entre le développement économique et social et la préservation du patrimoine naturel et culturel pour les générations actuelles et futures ;
- Préparer les supports et les documents de sensibilisation relatifs à ce projet ;
- Publier les rapports des consultations et les rapports de diagnostic.

Phase 2 : Impliquer les citoyens dans les étapes de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (2024-2026)

- Organiser la conférence nationale sur le développement durable pour présenter la version finale de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Organiser des campagnes de communication au cours des différentes étapes de mise en œuvre ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation périodiques sur l'importance des enjeux du développement durable et la mise en œuvre des dispositions du nouveau modèle de développement ;
- Organiser des événements participatifs pour renforcer la coopération dans la construction des politiques publiques, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, avec la participation active des citoyens marocains et de la société civile ;
- Mettre en place des ateliers participatifs pour activer le dialogue sur les étapes de mise en œuvre et d'application de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Renforcer la transparence des résultats de l'action publique et des consultations citoyennes en publiant régulièrement et périodiquement des données sur les consultations publiques et stratégiques, en facilitant

l'accès aux documents publics de la stratégie et en développant une culture de l'information ouverte dans l'administration (open data).

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Première phase : Préparation conjointe et constructive de la stratégie nationale de développement durable avec les citoyens et les acteurs de la société civile sur toutes les régions du Royaume (2023-2024)		
Organiser des Assises régionales du développement durable en présence de diverses parties prenantes et de la société civile	Mars 2023	Avril 2023
Fournir le nombre total de participants au processus de préparation de la stratégie nationale de développement durable aux niveaux national et régional	Mars 2023	Septembre 2024
Inclure la société civile dans le système de gouvernance de la stratégie nationale pour le développement durable lors de sa préparation et de sa mise en œuvre	Mars 2023	Juin 2024
Généraliser l'organisation de caravanes mobiles d'éducation à l'environnement pour le processus de consultation dans les régions du Royaume	Mars 2023	Septembre 2024
Créer une plateforme consultative pour recueillir les attentes et les avis des citoyens marocains et identifier leurs priorités en matière de développement durable dans notre pays	Avril 2023	Avril 2023
Organiser une réunion du Comité national pour le développement durable	Juin 2024	Juillet 2024
Organiser une large campagne de sensibilisation électronique sur les réseaux sociaux	Mars 2023	Juillet 2023
Fournir le nombre de contributeurs pour répondre aux questions du questionnaire de la plateforme de consultation pour la stratégie nationale de développement durable	Octobre 2023	Décembre 2024
Elaborer et produire les supports et les documents de sensibilisation relative à ce chantier	Décembre 2024	Décembre 2024
Deuxième phase : Engager la société civile dans les étapes de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (2024-2026)		
Organiser un débat national sur la stratégie nationale de développement durable	Juin-Juillet 2024	Juin-Juillet 2024
Généraliser l'organisation de campagnes de communication sur la stratégie pour les jeunes et les enfants dans les régions du Royaume	Septembre 2024	Septembre 2026
Publier les rapports des consultations et les rapports de diagnostic	Juin-Juillet 2024	Mars 2025
Développer le contenu et les fonctionnalités de la plateforme de consultation publique : noussahimo.gov.ma	Septembre 2024	Septembre 2026
Généraliser l'organisation d'ateliers participatifs par les directions régionales de l'environnement avec les acteurs locaux afin de favoriser l'interaction et comprendre les défis et les opportunités pour la mise en œuvre de la stratégie.	Septembre 2024	Septembre 2026

Résultats attendus :

- Réaliser une communication efficace avec les citoyens, conduisant à une participation plus efficace dans le développement des politiques publiques et des projets liés au développement durable ;
- Mettre en place un mécanisme participatif institutionnalisé pour garantir la participation effective de la société civile à la préparation et à l'évaluation des politiques publiques liées à l'environnement et au développement durable.

Indicateurs de suivi :

- Nombre total de participants au processus de préparation de la Stratégie Nationale de Développement Durable aux niveaux national et territorial ;
- Nombre des assises régionales du développement durable organisées ;
- Intégration de la société civile dans le système de gouvernance de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Nombre de caravanes mobiles d'éducation à l'environnement organisées pour le processus de consultation ;
- Nombre de réunions du Comité National de Développement Durable organisées ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation électroniques sur les réseaux sociaux réalisées ;
- Nombre de répondants au questionnaire sur la plateforme consultative de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Nombre de supports et documents de sensibilisation distribués ;
- Nombre de participants à la conférence nationale sur la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Nombre de campagnes de communication sur la stratégie organisée pour les jeunes et les enfants dans les régions du Royaume ;
- Nombre de rapports de consultations et de diagnostics publiés ;
- Nombre de participants aux événements participatifs pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- Nombre de participants sur la plateforme de consultations noussahimo.gov.ma ;
- Nombre d'ateliers participatifs organisés par les différentes directions régionales de l'environnement avec les acteurs locaux pour favoriser l'interaction, comprendre les défis et opportunités, et participer à la mise en œuvre de la stratégie.

Indicateurs d'impacts :

- Nombre de recommandations issues des activités de consultation réalisées ;
- Pourcentage d'intégration des recommandations issues des activités de consultation réalisées ;
- Nombre de projets réalisés avec la participation des acteurs non gouvernementaux.

Problématique :

La Constitution du Royaume de 2011 a accordé aux associations de la société civile une position distinguée et leur a assigné de nouveaux rôles de partenaire essentiel de l'État et de levier du développement global et durable de notre pays à travers leur contribution à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes de développement.

Dans le cadre de la préparation de sa stratégie pour le secteur de la société civile "Nassij" pour la période 2022-2026, un état des lieux de la situation des associations a permis d'identifier un ensemble de difficultés et de contraintes limitant leur capacité à remplir ces rôles essentiels, dont les plus importants sont :

1. Accès difficile au financement public, pour diverses raisons, notamment

- Le soutien public destiné aux associations est soumis à la Circulaire du Premier Ministre 2003/7, la dite circulaire est un cadre juridique caduc qui ne correspond plus aux évolutions qu'ont connu les associations de la société civile et leurs rôles déclarés dans la constitution du Royaume en tant que partenaire essentiel des autorités publics et des institutions ;
- Manque de coordination sectorielle dans le domaine du soutien public aux associations ;
- Non-respect de la publication sur le portail « charaka », affectant négativement le droit d'accès à l'information, l'égalité, la transparence, la distribution équitable, la territorialité et l'approche genre ;
- Disparités flagrantes des critères pour l'octroi de soutien et des périodes d'annonce.

2. Les lacunes évidentes au niveau de l'accès des associations au monde de la numérisation, dû à

- Absence d'une plateforme numérique propre aux associations de la société civile ;
- Faiblesse évidente dans l'investissement des associations pour saisir les opportunités du numérique ;
- Absence d'applications numériques facilitant le travail des associations et la difficulté de leur appropriation et leur utilisation.

3. Faiblesses de la gestion interne des associations, dues à plusieurs raisons, notamment

- Lacunes dans le soutien des capacités des organisations de la société civile ;
- Absence d'un cadre de référence normatif unifié pour le renforcement des capacités des associations ;
- Multiplicité des programmes de renforcement des capacités sectorielles et l'incapacité à suivre leurs résultats et impacts, entraînant un gaspillage des efforts déployés.

4. Faible participation des associations au processus d'élaboration des politiques publiques, due à plusieurs raisons, notamment

- Absence d'un cadre juridique régissant la consultation publique ;
- Portée limitée de la consultation publique au niveau territorial.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, un ensemble de projets sera réalisé dans le cadre de la stratégie du ministère en matière de relations avec la société civile, intitulée "Nassij" pour la période 2022-2026. Cette stratégie a été

élaborée dans une approche participative avec les secteurs gouvernementaux concernés et les coalitions associatives nationales, afin de contribuer à l'habilitation des associations à remplir leurs rôles assignés. Il s'agit de :

1. Élaboration d'un nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations, axé sur la coordination sectorielle et la gouvernance du financement pour garantir un impact efficace ;
2. Création d'une plateforme numérique pour les associations de la société civile, servant de guichet unique, comportant toutes les informations et données relatives aux associations, relatant la dynamique associative nationale et offrant des services exclusifs au tissu associatif national ;
3. Préparation d'un cadre méthodologique de référence intégré, regroupant tous les secteurs gouvernementaux pour fournir une offre de formation spécialisée selon la nature des domaines d'intervention des associations, avec des normes unifiées, permettant de maintenir et de suivre le transfert des connaissances et des compétences acquises de manière à atteindre l'efficacité et l'efficacé du travail collectif et l'impact souhaité sur le développement ;
4. Préparation d'un texte législatif régissant la consultation publique.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Préparation d'un nouveau cadre juridique régulant le soutien public aux associations et développement du portail de partenariat avec les associations ;	Juin 2024	Juin 2024
Consultation et coordination avec les secteurs gouvernementaux lors des phases d'élaboration d'un projet de nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations	Septembre 2024	Janvier 2025
Consultation avec les associations concernant le projet du nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations	Janvier 2025	Mars 2025
Consensus institutionnel et collectif sur la formulation et le contenu du projet du nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations	Mars 2025	Mai 2025
Soumission du projet pour approbation.	Mai 2025	Juin 2025
Consultation, coordination et implication de tous les secteurs gouvernementaux dans le projet de plateforme numérique pour les associations de la société civile	Janvier 2024	Septembre 2024
Consultation du tissu collectif pour définir les besoins et attentes du projet de plateforme numérique pour les associations de la société civile	Janvier 2024	Novembre 2024
Satisfaction de toutes les exigences techniques et cognitives du projet	Décembre 2024	Décembre 2024
Lancement de la plateforme nationale pour les associations	Janvier 2025	Janvier 2025
Préparation d'un cadre de référence pour renforcer les capacités du tissu associatif ;	Janvier 2024	Janvier 2025
Coordination avec les secteurs gouvernementaux concernés et consultation avec les associations sur le cadre de référence pour le renforcement des capacités ;	Juin 2024	Octobre 2024

Harmonisation des programmes et des standards de formation associatifs ;	Octobre 2024	Décembre 2024
Publication et généralisation du cadre de référence pour renforcer les capacités des associations.	Janvier 2025	Mars 2025
Préparation d'un projet de loi régissant la consultation publique en coordination avec les secteurs gouvernementaux	Janvier 2024	Décembre 2025
Consultation avec les associations sur le contenu du projet de loi régissant la consultation publique	Octobre 2024	Décembre 2024
Analyse et publication des résultats de la consultation sur le contenu du projet de loi régissant la consultation publique	Mars 2025	Octobre 2025
Soumission du projet régissant la consultation publique pour approbation.	Octobre 2025	Décembre 2025

Résultats attendus :

Dans le domaine du soutien public aux associations :

- Publication proactive et obligatoire des offres de soutien public sur le portail de Partenariat avec les associations de la société civile au premier trimestre de chaque année ;
- Atteinte de la transparence, l'égalité, la justice et le droit d'accès à l'information pour accéder au soutien public ;
- Parvenir à une bonne gouvernance dans l'octroi, le suivi et l'évaluation de l'impact du soutien public destiné aux associations ;
- Mise en œuvre et activation optimale des programmes et projets associatifs ;
- Réalisation d'un impact efficace et actif des programmes et projets associatifs ;
- Contribution réelle des associations au parcours de développement global et durable.

Dans le domaine de l'accès des associations au monde du numérique

- Création d'une plateforme numérique globale fournissant toutes les informations relatives au travail associatif et des services interactifs pour les associations ;
- Mise à disposition d'applications numériques sur la plateforme pour faciliter le travail des associations ;
- Valorisation du travail associatif et mise en avant de ses contributions au développement.

Dans le domaine du renforcement des capacités des associations de la société civile

- Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des associations ;
- Permettre aux associations d'acquérir les connaissances, compétences et aptitudes liées au travail associatif ;
- Améliorer le niveau de professionnalisme du travail associatif ;
- Améliorer la performance des associations et leurs contributions au développement ;
- Promouvoir la dynamique associative ;
- Institutionnaliser le domaine du renforcement des capacités et unifier les normes et les références tout en préservant les particularités sectorielles.

Dans le domaine de la consultation publique

- Activer les dispositions constitutionnelles relatives à la participation, l'implication et la consultation publique entre les acteurs publics et les acteurs civils ;
- Tirer profit des propositions et recommandations des associations dans l'élaboration des politiques publiques;
- Participation réelle et effective des associations de la société civile dans le processus des politiques publiques, au niveau de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation ;
- Institutionnaliser le processus de consultation publique.

Indicateurs de suivi :

Dans le domaine du soutien public aux associations :

- Nombre de participants à la consultation sur le projet de nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations ;
- Nombre de recommandations issues du processus de consultation sur le projet de nouveau cadre juridique régissant le soutien public aux associations.

Dans le domaine de l'accès des associations au monde numérique :

- Nombre de secteurs gouvernementaux impliqués dans le projet de plateforme numérique dédiée aux associations ;
- Nombre de participants à la consultation sur le projet de plateforme numérique dédiée aux associations ;
- Nombre de recommandations et propositions issues du processus de consultation sur la plateforme numérique dédiée aux associations ;
- Nombre de services et applications développés dans le cadre du projet de plateforme numérique dédiée aux associations.

Dans le domaine du renforcement des capacités des associations de la société civile :

- Nombre de secteurs gouvernementaux et d'institutions publiques impliqués pour parvenir à la convergence des approches et des méthodes de formation en fonction des compétences sectorielles et institutionnelles et de leurs spécificités pour standardiser et unifier les méthodes de formation et renforcer les capacités ;
- Nombre d'associations consultées sur le contenu du cadre de référence pour l'enrichir avec leurs avis et suggestions concernant leurs besoins en formation selon la nature et les domaines de leur intervention, leurs programmes, leurs projets et leurs activités.

Dans le domaine de la consultation publique :

- Nombre de participants à la consultation sur le projet de loi régissant la consultation publique ;
- Nombre de recommandations issues du processus de consultation sur le projet de loi régissant la consultation publique.

Indicateurs d'impact :

- Pourcentage d'accès des associations au soutien public ;
- Nombre de bénéficiaires des services et applications de la plateforme numérique dédiée aux associations ;
- Nombre de formations réalisées par les secteurs gouvernementaux et les institutions publiques au profit des associations en se basant sur le cadre de référence unifié ;
- Nombre de consultations publiques réalisées.

Problématique :

La participation de la société civile à la vie publique est considérée comme l'un des principes fondamentaux des droits de l'homme et des libertés. Un espace civique ouvert et pluraliste, garantissant la liberté d'opinion, d'expression et de publication, est également une condition essentielle du développement durable et un pilier fondamental du gouvernement ouvert.

Le secteur des médias au Maroc a connu plusieurs transformations visant à renforcer la liberté de la presse et de l'édition. La plus récente a été la publication du Code de la presse et de l'édition, qui a fait l'objet d'une réforme globale et intégrée, avec une approche participative, une référence ouverte et une vision progressiste.

Le Code de la presse et de l'édition est entré en vigueur en 2016, et depuis, pratique professionnelle a révélé plusieurs dysfonctionnements. Parmi ceux-ci, la prolifération de sites d'information électroniques qui ne respectent pas les normes légales en vigueur, ainsi que des problèmes liés à la déontologie professionnelle, à la propagation des fake news, aux défis technologiques et à la formation des ressources humaines.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, il sera procédé à un "diagnostic de la situation de la presse écrite et électronique" afin d'identifier les problématiques rencontrées dans la pratique professionnelle, par la Commission provisoire de gestion des affaires de la presse et de l'édition, un organe indépendant élu.

Conformément aux compétences qui sont conférées à cet organe par la loi n° 15.23 portant création de la commission, celle-ci a, dès le début de ses travaux, procédé au diagnostic de la situation actuelle du secteur de la presse et de l'édition, dans la perspective de proposer les mesures nécessaires pour ajuster les lois régissant le secteur, ainsi que tout ce qui concerne l'accès à la profession de journaliste, l'auto-régulation de la profession, et toutes les questions liées au secteur telles que la formation initiale et continue et d'autres domaines qui jouent un rôle dans le renforcement et la promotion de la profession et le développement des institutions journalistiques au niveau de leurs ressources humaines, du cadre juridique et de leurs moyens de gestion et d'administration.

Dans le cadre du renforcement de la coopération et de l'ouverture sur les composantes du corps journalistique et du secteur de l'édition, ainsi que sur d'autres institutions concernées, la commission a invité les organismes professionnels représentatifs souhaitant participer à ce projet à la contacter, soit par l'envoi de mémorandums écrits, soit par des rencontres directes, afin de préparer conjointement leurs propositions et leur vision pour le développement du secteur. Elle est également en train de prendre contact avec les institutions nationales concernées pour discuter des réformes possibles pour développer et renforcer le secteur. En outre, il y aura une ouverture sur les organisations et les personnes expérimentées, ainsi que sur la presse régionale, afin d'enrichir le rapport.

Cette approche participative prendra également la forme de journées d'étude et de tables rondes, au cours desquelles les problématiques seront discutées, ainsi que le projet préliminaire de diagnostic, qui inclura les lois régissant le secteur et la situation des entreprises de presse.

Le secteur de la communication sera informé des propositions de modification du Code de la presse et de l'édition et des résultats du diagnostic, dans le but de parvenir à un consensus sur les solutions proposées. Lors de la rédaction des propositions, les recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'homme issues de l'examen des rapports nationaux du Royaume du Maroc, principalement celles concernant l'amendement du cadre juridique, seront prises en compte.

Il est également important de rappeler l'importance de la contribution du Parlement au projet de réforme, surtout que la réunion organisée à la Chambre des représentants, fin 2022, avec la participation d'organisations représentatives de professionnels et d'équipes parlementaires, a émis, à l'unanimité, la nécessité d'établir un loi-cadre, qui servirait de feuille de route, proposée par le Parlement.

Il convient de noter que le rapport de la commission provisoire sera exhaustif et couvrira toutes les problématiques soulevées par la pratique. Il abordera des sujets tels que la formation, la publicité, l'impression et la distribution, les droits d'auteur, les réseaux sociaux en relation avec les valeurs éthiques, la structuration des entreprises de presse, la situation socio-professionnelle des journalistes et tout ce qui concerne le secteur.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Diagnostic de la situation du secteur de la presse et de l'édition	Janvier 2024	Avril 2024
Élaboration d'un rapport exhaustif sur la situation du secteur	Janvier 2024	Avril 2024
Organisation des séances d'écoute	Avril 2024	Mai 2024
Proposition des modifications du cadre juridique et réglementaire du secteur	Avril 2024	Juillet 2024
Création d'une commission composée du Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire, du ministère public, du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur pour étudier les modifications proposées	Juillet 2024	Décembre 2024
Ouverture d'un dialogue public sur la révision du cadre juridique et réglementaire du secteur	Janvier 2025	Mars 2025
Création d'une commission technique chargée de la rédaction juridique des projets de lois qui feront l'objet d'un consensus	Avril 2025	Juillet 2025
Soumission des projets de lois à la procédure d'approbation	Octobre 2025	Décembre 2026

Résultats attendus :

L'arsenal juridique encadrant le secteur de la presse et de l'édition traite l'ensemble des problématiques soulevées, s'adapte aux transformations profondes que connaît le secteur et répond aux normes internationales et aux des engagements de notre pays avec la Communauté internationale.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de participants à la consultation sur le cadre juridique et réglementaire du secteur de la presse et de l'édition ;
- Nombre de recommandations issues du processus de consultation.

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'autorisations de parution de journaux écrits et électroniques ;
- Nombre d'institutions médiatiques structurées qui respectent les lois régissant le secteur ;
- Nombre de journaux électroniques dont le statut juridique était conforme aux exigences du Code de la presse et de l'édition ;
- Nombre d'entreprises journalistiques structurées bénéficiant du soutien public ;
- Nombre de journalistes professionnels détenant une carte de presse ;
- Nombre d'affaires de presse et d'édition portées devant les tribunaux ;
- Nombre de journalistes ayant bénéficié de formations sur la déontologie de la profession du journalisme ;
- Nombre d'affaires disciplinaires présentées devant la Commission d'Éthique du Conseil National de la Presse ;
- Nombre de journalistes ayant bénéficié du renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication.

6

Promotion de l'accès inclusif aux services publics pour les usagers parlant la langue Amazighe

Ministère de la Transition Numérique et Réforme de l'Administration

Problématique :

Malgré la constitutionnalisation de la langue amazighe en tant que langue officielle du Royaume du Maroc, et la promulgation de la loi organique n° 26.16 fixant les étapes de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les différents secteurs prioritaires de la vie publique, ainsi que les demandes de nombreuses associations actives dans le domaine de l'amazighe de garantir les droits linguistiques des citoyens, les difficultés d'accès aux services publics pour les usagers de langue amazighe persistent toujours, notamment :

- La faible utilisation de la langue amazighe dans les administrations publiques, qui s'appuient principalement sur l'arabe et le français pour fournir ses services aux usagers ;
- Le manque d'accès à l'information publique en langue amazighe (signalisation, accueil, sites web officiels, centres d'appel, ...) ;
- L'absence de l'amazighe dans les documents et formulaires destinés au public.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, les efforts se poursuivront pour promouvoir l'utilisation de la langue amazighe dans ses trois variantes (Tarifit, Tamazight et Tachelhit) dans les administrations publiques, afin de faciliter l'accès équitable aux services fournis aux usagers, à travers un plan d'action élaboré par le ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, conformément aux dispositions de la loi organique n° 26.16 fixant les étapes de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et les modalités de son intégration dans l'enseignement et dans les différents secteurs prioritaires de la vie publique, et ce à travers :

- La généralisation des services d'accueil en langue amazighe (Tarifit, Tamazight et Tachelhit) au niveau des services centraux et déconcentrés dans toutes les régions du Royaume, en mettant en place des agents chargés de l'accueil et de l'orientation des usagers - parlant la langue Amazighe afin de leur faciliter l'accès aux services publics ;
- La généralisation de l'usage de la langue amazighe dans les services d'accueil téléphonique des centres d'appel des départements ministériels et des établissements publics, qui connaissent une forte demande de la part des usagers, en mettant à leur disposition des agents d'accueil téléphoniques en langue amazighe ;
- La consécration de l'identité visuelle de la langue amazighe en l'adoptant dans le contenu des enseignes et des panneaux de signalisation des administrations et des établissements publics ;
- L'interprétation simultanée des travaux des séances plénières des questions orales tenues au Parlement et diffusées à la radio et à la télévision nationales, via et vers les trois variantes de la langue amazighe, afin de permettre aux citoyens de suivre les activités de leurs représentants au sein de l'institution législative ;
- L'adoption de la langue amazighe dans les conférences de presse hebdomadaires du porte-parole du gouvernement pour permettre aux citoyens parlant la langue Amazighe de suivre les activités du gouvernement ;
- L'intégration de la langue amazighe dans les sites électroniques officiels ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation en langue Amazighe au profit des ressources humaines travaillant dans les administrations publiques.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Généralisation des services d'accueil en langue amazighe (Tarifit, Tamazight et Tachelhit) au niveau des services centraux et déconcentrés dans toutes les régions du Royaume, en mettant en place des agents chargés de l'accueil et de l'orientation des usagers parlant la langue Amazighe afin de leur faciliter l'accès aux services publics	Janvier 2024	Décembre 2025
Généralisation de l'usage de la langue amazighe dans les services d'accueil téléphonique des centres d'appel des départements ministériels et des établissements publics, qui connaissent une forte demande de la part des usagers, en mettant à leur disposition des agents d'accueil téléphoniques en langue amazighe	Janvier 2024	Décembre 2025
Consécration de l'identité visuelle de la langue amazighe en l'adoptant dans le contenu des enseignes et des panneaux de signalisation des administrations et des établissements publics	Janvier 2024	Décembre 2026
Interprétation simultanée des travaux des séances plénières des questions orales tenues au Parlement et diffusées à la radio et à la télévision nationales, via et vers les trois variantes de la langue amazighe, afin de permettre aux citoyens de suivre les activités de leurs représentants au sein de l'institution législative	Janvier 2024	Décembre 2027
Adoption de la langue amazighe dans les conférences de presse hebdomadaires du porte-parole du gouvernement pour permettre aux citoyens parlant la langue Amazighe de suivre les activités du gouvernement	Janvier 2024	Décembre 2027
Intégration de la langue amazighe dans les sites électroniques officiels	Janvier 2025	Décembre 2027

Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation en langue Amazighe au profit des ressources humaines travaillant dans les administrations publiques	Janvier 2024	Décembre 2027
--	--------------	---------------

Résultats attendus :

- Faciliter l'accès aux services publics pour les usagers parlant la langue amazighe ;
- Elargir l'Accès à l'information en amazighe ;
- Assurer l'égalité linguistique dans la prestation des services publics.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'administrations publiques disposant d'une structure d'accueil pour les usagers en langue amazighe;
- Nombre de centres d'appel disposant de ressources humaines chargées de la communication téléphonique en langue amazighe ;
- Nombre d'appels téléphoniques en langue amazighe reçus par les centres d'appel concernés ;
- Nombre d'administrations bénéficiant du projet de traduction des panneaux et des signalisations en langue amazighe ;
- Nombre de panneaux et de signalisations où la langue amazighe a été adoptée ;
- Pourcentage des sites web officiels intégrant la langue amazighe par rapport à l'ensemble des sites web officiels;
- Nombre de modules de formation réalisés dans le domaine de la langue amazighe ;
- Nombre de fonctionnaires bénéficiant de la formation en langue amazighe ;
- Nombre de séances plénières de questions orales dans les deux chambres du Parlement où la langue amazighe a été adoptée ;
- Nombre de conférences de presse hebdomadaires du porte-parole du gouvernement où la langue amazighe a été adoptée.

Indicateurs d'impact :

- Pourcentage des usagers bénéficiant du service d'accueil et d'orientation en langue amazighe selon les administrations.

7

Renforcer la transparence autour du système d'évaluation du handicap et garantir la participation à sa mise en œuvre

Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille

Problématique :

Le Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille a élaboré un nouveau système d'évaluation du handicap en pleine conformité avec les exigences de la loi-cadre relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, ainsi que de la convention internationale en la matière, et en s'appuyant sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce système constituera le principal outil d'octroi d'une carte de handicap, objet du projet de décret précisant les conditions et la procédure d'obtention, élaboré en accord avec le ministère de la Santé et de la Protection Sociale et le ministère de l'Intérieur et a épuisé la procédure d'étude et de discussion avec le Secrétariat Général du Gouvernement. Il a également été approuvé par le Conseil du Gouvernement le jeudi 9 mai 2024.

Ce système s'appuie pour sa référence sur la perspective sociale du handicap, en tant que conséquence de l'interaction des facteurs de santé d'une personne avec les facteurs environnants. Le processus d'évaluation des situations de handicap est réalisé de manière holistique, en visant la détermination des différents besoins, qu'ils soient de santé ou de réhabilitation, ou ceux nécessaires pour parvenir à la participation sociale tels que l'éducation, l'emploi, l'accessibilité et la participation politique.

Ce système a été élaboré en pleine coordination avec les secteurs gouvernementaux directement concernés par la question, ainsi que dans le cadre d'une approche participative avec les acteurs de la société civile, que ce soit à travers leur participation au débat public sur les composantes de ce système ou à travers des ateliers spéciaux pour chacune de ses phases.

Le ministère veillera également à parvenir à une convergence avec le reste des systèmes de ciblage social, notamment le registre social unifié, en s'efforçant de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'échange de données relatives aux bénéficiaires, ce qui réalisera la complémentarité entre les deux systèmes et permettra contribuer à rationaliser les ressources allouées et à garantir qu'elles atteignent les groupes qui en ont le plus besoin. La mise en œuvre de ce dispositif reposera sur les principes de simplification des démarches et procédures administratives et saisir les opportunités offertes par le numérique afin d'en faciliter l'accès et l'exploitation par les personnes en situation de handicap et leurs familles.

La mise en œuvre de ce système permettra la réalisation de nombreux projets dont les plus importants sont :

- Elaborer le système d'information de gestion du processus de dépôt, d'étude et de délivrance des demandes de la carte de personne en situation de handicap ;
- Préparer et mettre en œuvre un programme de formation pour tous les acteurs impliqués dans le processus d'évaluation au niveau territorial, y compris les membres des comités médicaux régionaux ainsi que les cadres des centres d'orientation et d'assistance aux personnes en situation de handicap ;
- Réhabiliter l'infrastructure pour le processus d'évaluation en fournissant les ressources humaines et matérielles nécessaires ;
- Mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation ciblant les personnes en situation de handicap, leurs familles et les différentes parties prenantes.

La mise en œuvre de ce projet pose plusieurs défis, liés principalement à assurer que les personnes en situation de handicap et leurs familles aient accès à diverses informations liées aux conditions et procédures d'évaluation, en plus d'assurer la participation des associations œuvrant dans le domaine du handicap dans les différentes phases de l'implémentation.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, un ensemble d'activités seront menées visant à assurer l'accès à toutes les informations liées au nouveau système d'évaluation du handicap et la participation des associations travaillant dans le domaine dans le processus de mise en œuvre de celui-ci, dont les plus importantes sont :

1. Organisation d'une rencontre de communication sur le décret relatif à l'octroi de la carte de personne en situation de handicap ;
2. Mise en œuvre d'une campagne de communication destinée aux personnes en situation de handicap et aux professionnels sur le système d'évaluation du handicap ;
3. Organisation d'une rencontre avec les réseaux travaillant dans le domaine du handicap pour discuter et enrichir le contenu de l'accès facilité des personnes en situation de handicap et de leurs familles au système d'information pour la gestion du processus de demande et d'étude des demandes de carte de personne en situation de handicap ;
4. Organisation d'un atelier de formation au profit des réseaux associatifs œuvrant dans le domaine du handicap, sur les composants du système d'évaluation et sur la manière de le mettre en œuvre, en veillant à impliquer ces associations dans le processus de définition des besoins et d'élaboration du programme de formation.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Mise en œuvre d'une campagne de communication destinée aux personnes en situation de handicap et aux professionnels concernant le système d'évaluation du handicap	Janvier 2024	Décembre 2025
Organisation d'une rencontre avec les réseaux associatifs œuvrant dans le domaine du handicap pour discuter et enrichir les contenus de l'accès facilité au système d'information pour la gestion du processus de soumission et d'étude des demandes de carte de handicap par les personnes concernées et leurs familles	Janvier 2024	Décembre 2025
Organisation d'un atelier de formation pour les réseaux associatifs œuvrant dans le domaine du handicap, portant sur les composants du système d'évaluation et sa mise en œuvre, en veillant à impliquer ces associations dans la détermination des besoins et l'élaboration du programme de formation	Janvier 2024	Décembre 2025
Organisation d'une rencontre de communication sur le décret relatif à l'octroi de la carte de personne en situation de handicap	Juin 2024	Décembre 2025

Résultats attendus :

- Assurer un accès facile des personnes handicapées et de leurs familles aux diverses informations et données liées à la mise en œuvre du chantier d'octroi de la carte du handicap, tout en renforçant la participation des associations œuvrant dans le domaine au processus de sa mise en œuvre.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de séminaires ;
- Nombre de supports de communication ;
- Nombre de bénéficiaires et d'acteurs dans le domaine lors de toutes les rencontres de communication ;

- Nombre de bénéficiaires de la session de formation organisée.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de personnes en situation de handicap ayant obtenu la carte de personne en situation de handicap.

8

Accompagnement de l'appui des associations de la société civile à la création des unités de protection de l'enfance et à la mise en œuvre des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

Problématique :

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille 2022-2026 « GISSR » « Un pont vers un développement social inclusif, innovant et durable », le MSISF travaille sur la mise en œuvre territoriale de la politique publique intégrée de protection de l'enfance 2015-2025, en généralisant la création des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance dans toutes les provinces du Royaume, en coordination avec tous les acteurs concernés. Ces dispositifs visent à renforcer le système de protection de l'enfance au niveau provincial dans les domaines du suivi, de la prise en charge sanitaire et psychologique, de l'assistance sociale, de la protection judiciaire si nécessaire, de la réadaptation, de l'éducation, de la formation, du suivi-évaluation, ainsi que dans le volet prévention.

Le dispositif territorial intégré de protection de l'enfance se compose de deux éléments fondamentaux :

1. Le Comité provincial de Protection de l'Enfance CPPE : créé par décision du gouverneur et présidé par lui-même, composé par des représentants des services extérieurs des secteurs gouvernementaux et des institutions nationales concernées par la protection de l'enfance au niveau provincial. Il est chargé d'élaborer des plans d'action provinciaux pour la protection de l'enfance basés sur un diagnostic des structures et services de protection, dans le but d'améliorer les services de prévention et de prise en charge, en les rendant proches et accessibles aux enfants et aux familles ;
2. Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance CAPE : Il se compose d'une équipe de travail affiliée à l'Entraide Nationale sous la supervision du délégué provincial, qui assume la tâche du secrétariat permanent du comité provincial, il fournit des services de protection et coordination et l'orientation des cas, ainsi que la volet prévention.

Compte tenu des composantes de ce dispositif, comme le précise la circulaire du Chef de Gouvernement de juillet 2019, la représentation de la société civile reste intangible, malgré les rôles importants qu'elle joue dans le domaine de l'enfance.

Dans ce contexte, et compte tenu du rôle important joué par les associations œuvrant dans le domaine de l'enfance, en tant que partenaire du ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes publics, compte tenu de leur proximité aux familles et aux enfants, l'appel d'offre lancé par le ministère en 2023, s'est concentré sur l'appui des projets visant à créer des « unités de protection de l'enfance UPE », pour soutenir le panier de services associé aux dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance et d'en faire l'une des composantes de base de ce dispositif.

41 projets ont été sélectionnés pour créer ces unités dans les douze (12) régions du Royaume, selon des normes précises établies dans les principes de bonne gouvernance et un cahier de charge spécial. Les conventions de partenariat entre le ministère et les associations concernées ont été signées en novembre 2023 pour une durée de trois ans.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, il sera procédé à l'accompagnement de l'appui aux associations pour créer les unités de protection de l'enfance, afin de fournir des services aux enfants et d'accompagner la mise en œuvre des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance au niveau des provinces.

L'Unité de Protection de l'Enfance est une structure locale encadrée et gérée par une association qui assure plusieurs services dans le domaine de la protection des enfants exposés à la violence, à l'abandon, à l'exploitation ou en situation de danger, notamment :

A) Protection d'urgence :

- Suivi et signalement des cas d'enfants ayant besoin de protection ;
- Accueil et écoute des enfants victimes ;
- Diagnostic de l'état des enfants ;
- Orientation vers les partenaires spécialisés ;
- Accompagnement médical, psychologique, social et juridique aux enfants victimes.

b) Prévention et suivi de la situation au niveau provincial :

- Fournir des informations, sensibiliser et contribuer à l'avancement des droits de l'enfant ;
- Contribuer à la préparation de programmes et d'activités provinciaux pour faire progresser le droit de l'enfant à la protection ;
- Production et traitement de données statistiques ;
- Coordination avec le Centre d'accompagnement pour la protection de l'enfance.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Suivi de l'appui à la mise en place des unités de protection de l'enfance selon les procédures du partenariat entre le Ministère et les associations de la société civile	Janvier 2024	Décembre 2025
Organisation des sessions de formation pour le renforcement des capacités des travailleurs sociaux des unités de protection de l'enfance	Janvier 2024	Décembre 2025

Résultats attendus :

- L'implication des associations d'appui des unités de protection de l'enfance dans la mise en œuvre des dispositifs territoriaux intégrés pour la protection de l'enfance.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'enfants bénéficiant des services des unités de protection de l'enfance ;
- Nombre de sessions de formation organisées pour des agents des unités de protection de l'enfance ;
- Nombre des agents des unités de protection de l'enfance bénéficiant de sessions de formation.

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'enfants intégrés.

Problématique :

Le volontariat revêt une importance particulière pour les jeunes car il augmente leur productivité, contribue au développement de leur pensée créative et renforce leur sens de la citoyenneté mature et du comportement civique. Cela les encourage à participer à des activités et événements qui leur permettent de s'exprimer librement et de débattre des questions de jeunesse et des politiques publiques les concernant. Cependant, le volontariat des jeunes connaît une régression, ce qui a conduit à l'émergence de certains phénomènes négatifs dans la vie de cette catégorie de citoyens et à une faible participation à la vie publique.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, de nouvelles éditions du programme national "Motatawi3" seront organisées pour renforcer l'esprit de volontariat chez les jeunes et développer leur comportement civique à travers un ensemble d'activités de consultation, de formation et de volontariat qui contribuent à ancrer le service à la nation et à être fier d'en faire partie.

A cet effet, il sera procédé à l'organisation de semaines de veille civique et de réunions d'évaluation du programme annuel "Motatawi3", ainsi que des rencontres nationales annuelles des leaders des clubs de volontariat. Cela créera un espace pour impliquer la société civile en tant que force de proposition visant à améliorer et développer le programme et à mesurer ses impacts attendus, ainsi qu'un espace pour l'expression libre et le débat sur les questions de jeunesse et les politiques publiques qui les concernent.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Organisation de l'atelier d'évaluation de la première édition du programme de volontariat	Janvier 2024	Mai 2024
Publication des résultats de l'atelier d'évaluation	Janvier 2024	Mai 2024
Organisation de la semaine de veille civique 2024	Juin 2024	Juillet 2024
Mise en œuvre du programme de volontariat sur le terrain 2024	Juin 2024	Août 2024
Accompagnement de la création ou de l'adhésion aux clubs de volontariat pour assurer la durabilité des objectifs du programme	Septembre 2024	Décembre 2024
Organisation de la rencontre annuelle 2024 des leaders des clubs de volontariat	Septembre 2024	Décembre 2024
Organisation de l'atelier d'évaluation de la deuxième édition du programme de volontariat	Janvier 2025	Mai 2025
Publication des résultats de l'atelier d'évaluation	Janvier 2025	Mai 2025
Organisation de la semaine de veille civique 2025	Juin 2025	Juillet 2025
Mise en œuvre du programme de volontariat sur le terrain 2025	Juin 2025	Août 2025

Accompagnement de la création ou de l'adhésion aux clubs de volontariat pour assurer la durabilité des objectifs du programme	Septembre 2025	Décembre 2025
Organisation de la rencontre annuelle 2025 des leaders des clubs de volontariat	Septembre 2025	Décembre 2025
Organisation de l'atelier d'évaluation de la troisième édition du programme de volontariat	Janvier 2026	Mai 2026
Publication des résultats de l'atelier d'évaluation	Janvier 2026	Mai 2026
Organisation de la semaine de veille civique 2026	Juin 2026	Juillet 2026
Mise en œuvre du programme de volontariat sur le terrain 2026	Juin 2026	Août 2026
Accompagnement de la création ou de l'adhésion aux clubs de volontariat pour assurer la durabilité des objectifs du programme	Septembre 2026	Décembre 2026
Organisation de la rencontre annuelle 2026 des leaders des clubs de volontariat	Septembre 2026	Décembre 2026
Organisation de l'atelier d'évaluation de la quatrième édition du programme de volontariat	Janvier 2027	Mai 2027
Publication des résultats de l'atelier d'évaluation	Janvier 2027	Mai 2027
Organisation de la semaine de veille civique 2027	Juin 2027	Juillet 2027
Mise en œuvre du programme de volontariat sur le terrain 2027	Juin 2027	Août 2027
Accompagnement de la création ou de l'adhésion aux clubs de volontariat pour assurer la durabilité des objectifs du programme	Septembre 2027	Décembre 2027
Organisation de la rencontre annuelle 2027 des leaders des clubs de volontariat	Septembre 2027	Décembre 2027

Résultats attendus :

- Impliquer de manière continue les bénéficiaires du programme avec leurs anciens camarades dans les clubs de volontariat des maisons de jeunes ;
- Créer une base de données des jeunes volontaires pour intervenir dans des activités citoyennes en cas de besoin ;
- Faire de la semaine annuelle de veille civique un espace de proposition, de formation et d'expression libre entre les jeunes ;
- Renforcer la participation de la société civile dans l'élaboration des programmes nationaux de volontariat ;
- Généraliser la culture du volontariat et valoriser les résultats du travail bénévole ;
- Soutenir la participation politique des jeunes et redonner de l'importance à ce domaine.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de semaines de veille civique organisées ;
- Nombre d'ateliers d'évaluation organisés ;
- Nombre des adhérents aux clubs de volontariat ;
- Nombre de participants aux rencontres annuelles des leaders des clubs de volontariat.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de projets de volontariat réalisés sur le terrain ;

- Nombre de jeunes volontaires selon le genre et la répartition géographique.

10

Renforcement de l'accès inclusif aux services de la justice et instauration de l'égalité entre usagers en respectant les spécificités régionales

Ministère de Justice

Problématique :

Adoptant la stratégie de proximité du citoyen et croyant en l'importance de placer l'utilisateur au centre de la transformation digitale de l'écosystème judiciaire, le ministère de la justice a toujours travaillé sur la simplification de ses procédures et la prestation de nouveaux services numériques de haute qualité répondant aux besoins, aux aspirations et aux attentes de ses usagers, et dans un souci d'accompagner cette évolution et garantir son ouverture sur les différents usagers notamment les citoyens, justiciables et les professionnels de la justice, le ministère de la justice a œuvré en parallèle sur l'amélioration de ses canaux de communication par le biais de l'actualisation du site web officiel pour qu'il soit un outil de communication efficace permettant de communiquer sur les activités du ministère, les événements phares, les informations juridiques et judiciaires ainsi que l'offre de services de justice numérique.

Néanmoins, la disponibilité d'un site officiel de haute qualité ne garantit à lui seul l'inclusion de l'accès et l'ouverture sur tous les usagers. De même, il ne permet pas la consultation des informations et activités des juridictions en considérant ces dernières des extensions territoriales et administratives du ministère, et de ce fait il ne répond pas aux principes de la régionalisation avancée et de la décentralisation compte tenu de l'existence de spécifications et de besoins différents et variables d'une circonscription judiciaire à une autre.

Le site officiel ainsi que les autres plateformes numériques du ministère restent insuffisants pour répondre aux critères de l'écoute usagers par le fait qu'ils ne permettent pas le recueil proactif des avis des usagers pour évaluer les services et permettre d'en améliorer la qualité. Aussi, ils ne permettent pas le recueil préalable des besoins et attentes des usagers et justiciables afin de les intégrer dans l'identification et la conception de ces services.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, l'ouverture sur les usagers dans tout le Royaume se fera en fournissant des canaux de communication efficaces et constructifs, par la mise en place de portails web dédiés aux circonscriptions judiciaires. Grâce à ces futurs portails, chaque juridiction aura la possibilité de publier ses programmes, activités, actualités et services au profit des usagers de son périmètre territorial, consacrant ainsi les principes du gouvernement local ouvert. Ils prendront en compte les besoins spécifiques des usagers de chaque circonscription judiciaire et leur culture. De plus, ces portails offriront des interfaces participatives permettant aux usagers d'évaluer les services de la justice et de contribuer à leur conception.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Organisation de réunions consultatives pour l'identification des besoins en concertation avec tous les partenaires représentant des juridictions	Mai 2024	Juillet 2024
Organisation d'ateliers pour l'ouverture sur la culture, les besoins et les spécifications des usagers au niveau de chaque circonscription judiciaire	Septembre 2024	Octobre 2024
Simplification des procédures et l'élaboration des Termes de Références pour la création des portails	Novembre 2024	Décembre 2024
Organisation d'ateliers participatifs regroupant les différents partenaires pour l'identification et la préparation des contenus à publier tout en prenant en considération les suggestions des usagers	Janvier 2025	Mars 2025
Conception et développement des portails web	Avril 2025	Juin 2025
Programmation de rencontres pour présenter les portails aux différents partenaires afin de recueillir leurs avis et remarques	Juillet 2025	Août 2025
Test des portails et création des comptes utilisateurs	Septembre 2025	Septembre 2025
Elaboration des guides d'utilisation des portails en langues : arabe, Amazigh, Français et anglais pour garantir l'ouverture sur la majorité des usagers	Octobre 2025	Novembre 2025
Programmation de sessions de formation au profit des utilisateurs des portails	Décembre 2025	Juin 2026
Activation des portails dans les circonscriptions judiciaires	Décembre 2025	Juin 2026
Lancement des campagnes de sensibilisation avec différentes langues sur l'existence de cet outil de communication	Décembre 2025	Juin 2026

Résultats attendus :

- Renforcement de l'inclusion de l'accès aux services de la justice partout dans le royaume à travers la réponse aux besoins et attentes des usagers selon les spécificités de chaque circonscription judiciaire ;
- Adoption d'une approche participative dans la préparation et l'amélioration des contenus à publier sur les portails web ;
- Adoption d'une approche de Co-crédation permettant l'intégration des usagers dans l'identification des besoins et la conception des services ;
- Prestations de services adaptés aux besoins exprimés par les usagers ;
- Mise en place de canaux de communication officiels transparents et fiables ;
- Consécration des principes de régionalisation et décentralisation dans la gestion des services publics ;
- Instauration d'un outil de communication solide et pérenne entre le ministère et ses différents usagers.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'ateliers participatifs organisés pour la préparation des contenus ;
- Nombre de services dont les usagers ont été impliqués dans sa conception ;
- Pourcentage d'activation des portails au niveau des circonscriptions judiciaires ;

- Nombre de visiteurs par portail web ;
- Pourcentage d'interactivité des usagers (Nombre de suggestions, remarques) ;
- Durée moyenne de navigation pour chaque portail ;
- Nombre d'ateliers pour accompagner le changement au profit des circonscriptions judiciaires ;
- Nombre de campagne de sensibilisation lancées par le ministère pour faire connaître les portails web.

Indicateurs d'impact :

- Pourcentage de satisfaction des usagers sur les services fournis.

11

Promotion de l'accès des femmes à l'information juridique et judiciaire

Ministère de Justice

Problématique :

Après l'adoption d'un cadre juridique régissant l'accès à l'information au Maroc, le ministère de la Justice a pris plusieurs mesures pratiques dans le but de mettre en œuvre toutes les dispositions de cette loi, que ce soit au niveau central ou déconcentré ou au niveau de la gestion de l'information à caractère administratif, disponible au niveau des tribunaux en tant que service publique soumis (dans son volet administratif) à l'autorité gouvernementale chargée de la justice.

Dans ce cadre, et après l'entrée en vigueur de la loi 31.13 sur le droit d'accès à l'information, le ministère de la Justice a pris un ensemble de mesures qualifiées comme prérequis de base pour une en œuvre réussie de ladite loi, ces mesures varient entre celles qui concernent l'administration centrale et les services déconcentrés et celles qui concernent les tribunaux.

Cependant, il est à noter que l'accès à l'information juridique ainsi qu'aux informations à caractère public fournies par les tribunaux reste limité à une certaine catégorie, tandis qu'une autre catégorie n'a pas pu bénéficier de tout ce que cette loi offre aux citoyens.

Les femmes en général, et en particulier les femmes rurales, n'ont pas pu profiter des avantages de l'accès à l'information juridique, en raison de l'absence de demandes présentées devant les tribunaux dans ce contexte.

Solution proposée :

L'objectif de cet engagement est de permettre aux femmes, en général, et en particulier aux femmes rurales, d'accéder à l'information juridique et judiciaire, à travers plusieurs mesures :

- Organisation de séminaires et d'activités régionales visant à sensibiliser les femmes à leur droit d'accès à la justice et à leur droit de bénéficier des services judiciaires, en particulier du droit d'obtenir des informations ;
- Organisation de campagnes au niveau des tribunaux pour une mise en œuvre optimale de la loi sur le droit d'accès à l'information ;
- Organisation de consultations publiques avec des associations de la société civile actives dans le domaine de l'autonomisation des femmes dans leur droit d'accéder à l'information juridique ;
- Renforcement des partenariats avec le secteur privé et les associations de la société civile dans le domaine de l'autonomisation des femmes dans leur droit d'accéder à l'information juridique ;

- Réalisation d'un guide sur le droit d'accès à l'information destiné aux citoyens, en particulier aux femmes et aux catégories vulnérables, et traduction de ce guide en langue amazighe pour assurer un accès plus large à l'information juridique.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Consultation avec tous les intervenants du système judiciaire pour exprimer leurs avis sur le sujet	Mars 2024	Juin 2024
Organisation de consultations publiques avec les associations de la société civile actives dans le domaine de l'émancipation des femmes à leur droit d'accès à l'information juridique	Juin 2024	Octobre 2024
Publication des résultats des processus de consultation publique réalisés	Novembre 2024	Décembre 2024
Réalisation de séminaires et d'activités régionales visant à informer les femmes de leur droit d'accès à la justice et de bénéficier du service judiciaire, en particulier du droit d'accès à l'information	Octobre 2024	Décembre 2024
Organisation de campagnes dans les tribunaux pour une mise en œuvre optimale de la loi relative au droit d'accès à l'information	Janvier 2025	Juin 2025
Réalisation d'un guide sur le droit d'accès à l'information destiné aux citoyens, en particulier les femmes et les groupes vulnérables, et sa traduction en langue amazighe pour assurer l'accès au plus grand nombre à l'information juridique	Juin 2025	Décembre 2025

Résultats attendus :

- Renforcement de l'accès des femmes à la justice ;
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience au sein de l'administration judiciaire ;
- Plus d'ouverture de l'administration judiciaire sur son environnement social.

Indicateurs de suivi :

- Nombre et qualité des consultations réalisées avec les acteurs du secteur judiciaire ;
- Nombre de consultations publiques réalisées par le secteur privé et la société civile ;
- Nombre de campagnes régionales réalisées ;
- Nombre de recommandations recueillies.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de femmes bénéficiant de l'encadrement ;
- Nombre de femmes en situation de handicap bénéficiant de l'encadrement ;
- Selon le genre, nombre de demandes reçues par les tribunaux ;
- Nombre de plaintes reçues suite au non-respect par les responsables dans les tribunaux de la réponse aux demandes selon le genre.

Problématique :

L'adoption de la Constitution en 2011 a constitué un changement important pour le Royaume du Maroc en plaçant la démocratie participative, la bonne gouvernance et la reddition des comptes au cœur des priorités.

Ces principes ont été traduits par un ensemble de réformes, notamment la promulgation de :

- Lois organiques relatives aux collectivités territoriales en 2015 ;
- Loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information en 2018 ;
- La loi 54.19 portant charte des services publics en 2021.

Le nouveau modèle de développement de 2021 qui est le résultat d'un processus consultatif entre toutes les forces vives du Royaume a incité à l'adoption des principes du gouvernement ouvert.

L'organisation territoriale du Royaume est décentralisée et fondée sur la régionalisation avancée et conformément aux dispositions du chapitre 135 de la Constitution les collectivités territoriales au Maroc sont :

- Les Régions :12
- Les Préfectures et Provinces : 75
- Les Communes : 1503

Dans le cadre de ses compétences qui consiste en l'accompagnement des collectivités territoriales, la Direction Générale des Collectivités Territoriales du ministère de l'Intérieur, a dédié l'un de ses axes stratégiques au renforcement et à la consolidation des principes de l'ouverture au niveau territorial.

A cet égard, le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes (PACTO) a été lancé en septembre 2022 par la Direction générale des collectivités territoriales en partenariat avec l'Association des Régions du Maroc et l'Association Impact pour le Développement, afin d'institutionnaliser et consolider les principes d'ouverture au niveau des collectivités territoriales marocaines.

Cela se fait en mobilisant l'intelligence collective pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes d'ouverture de manière participative pour un développement territorial ouvert et inclusif des acteurs territoriaux dans le cadre d'espaces d'échange et de dialogue.

C'est dans le cadre du programme, que le Réseau Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes REMACTO a été créé en octobre 2022.

Il comprend 63 collectivités territoriales (12 régions, 4 provinces et 47 communes). Un espace numérique dédié au réseau a été élaboré et intégré au portail national des collectivités territoriales

<https://ctouvertes.collectivites-territoriales.gov.ma/index.php?lang=fr>

Cette plateforme, est un espace d'information et de participation des citoyens et de la société civile à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes d'ouverture des collectivités territoriales.

C'est également un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques dans lequel chaque collectivité territoriale membre du réseau, bénéficie d'un espace particulier.

Parmi les 63 collectivités territoriales qui ont rejoint le réseau, 52 ont élaboré leurs programmes d'ouverture dont 45 adoptés par les conseils élus. Ces programmes ont généré presque 400 projets d'ouvertures.

Le Maroc à travers le PACTO a décroché le prix honorifique lors du Sommet Mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert en Estonie en 2023

Malgré tous ces acquis, un certain nombre de défis restent à relever, notamment :

- Les disparités dans l'institutionnalisation et la mise en œuvre des principes d'ouverture au niveau territorial.
- La mise en commun des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile pour parvenir à un développement local efficace, prenant en compte les priorités des populations et les impliquant dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins.
- La généralisation de l'institutionnalisation et la consécration des principes d'ouverture, compte tenu du nombre des collectivités territoriales marocaines.

Solution proposée :

Dans le cadre de cet engagement, les principes d'ouverture seront renforcés et institutionnalisés à l'échelle territoriale à travers des espaces d'échange et de dialogue entre les collectivités territoriales et les organisations de la société civile à travers la co-création, le co-suivi, et la co-évaluation des programmes d'ouverture ainsi que l'élargissement du réseau marocain des collectivités territoriales ouvertes pour l'apprentissage et l'échange des expériences et des bonnes pratiques.

Activités programmées :

Activités	Date début	Date fin
Élargissement du réseau marocain des collectivités territoriales ouvertes par l'adhésion de 63 nouvelles collectivités territoriales (3 conseils de préfecture et provinces, et 60 communes)	Janvier 2024	
Organisation d'une rencontre régionale de communication sur le programme de soutien aux collectivités territoriales ouvertes	Février 2024	
Organisation d'ateliers de formation pour les collectivités territoriales et les instances consultatives sur la méthodologie de co-construction des programmes d'ouverture	Février 2024	
Co-construction des programmes d'ouverture du deuxième groupe, première phase : collecte des idées et propositions en présentiel et via la plateforme numérique	Mars 2024	Mai 2024
Co-construction des programmes d'ouverture du deuxième groupe, deuxième phase : consultation sur le projet de programme d'ouverture en présentiel et via la plateforme numérique	Mai 2024	Juin 2024
Organisation d'une session de formation des formateurs pour 20 points focaux du programme sur l'animation d'ateliers multi-acteurs afin d'accompagner et soutenir les collectivités territoriales rejoignant le programme dans la gestion de leur processus d'ouverture	Septembre 2024	
Approbation des programmes d'ouverture par les collectivités territoriales	Septembre 2024	Octobre 2024
Réalisation d'une auto-évaluation du programme de soutien aux collectivités territoriales ouvertes et des programmes d'ouverture	Décembre 2024	

Lancement d'un appel à l'adhésion de nouvelles collectivités territoriales au programme	Décembre 2024	
Début de la mise en œuvre des programmes d'ouverture pour les membres du deuxième groupe du programme	Janvier 2025	
Adhésion des nouvelles collectivités territoriales au programme : troisième groupe	Janvier 2025	
Rapport sur la préparation des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du deuxième groupe du programme	Février 2025	
Élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du premier groupe du programme	Février 2025	
Rencontre régionale de communication sur le programme de soutien aux collectivités territoriales ouvertes	Février 2025	
Ateliers de formation pour les collectivités territoriales et les instances consultatives	Février 2025	
Méthodologie de co-construction des programmes d'ouverture	Mars 2025	Mai 2025
Co-construction des programmes d'ouverture du troisième groupe, première phase	Mai 2025	Juin 2025
Collecte des idées et propositions en présentiel et via la plateforme numérique	Septembre 2025	Octobre 2025
Co-construction des programmes d'ouverture du troisième groupe, deuxième phase	Décembre 2025	
Consultation sur le projet de programme d'ouverture en présentiel et via la plateforme numérique	Décembre 2025	
Début de la mise en œuvre des programmes d'ouverture pour les membres du troisième groupe du programme	Janvier 2026	
Adhésion des nouvelles collectivités territoriales au programme : quatrième groupe	Janvier 2026	
Rapport sur la préparation des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du troisième groupe du programme	Janvier 2026	
Élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du deuxième groupe du programme	Février 2026	
Élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre de la deuxième année des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du premier groupe du programme	Février 2026	
Élaboration de la deuxième édition des programmes d'ouverture des collectivités territoriales du premier groupe du programme	Février 2026	
Rencontre régionale de communication sur le programme de soutien aux collectivités territoriales ouvertes	Février 2026	
Ateliers de formation pour les collectivités territoriales et les instances consultatives	Février 2026	
Méthodologie de co-construction des programmes d'ouverture	Mars 2026	Mai 2026

Co-construction des programmes d'ouverture du quatrième groupe, première phase	Mai 2026	Juin 2026
Collecte des idées et propositions en présentiel et via la plateforme numérique	Septembre 2026	Octobre 2026
Co-construction des programmes d'ouverture du quatrième groupe, deuxième phase	Décembre 2026	
Consultation sur le projet de programme d'ouverture en présentiel et via la plateforme numérique	Décembre 2026	

Résultats attendus :

- Renforcement de la confiance entre les citoyen-nes, et les Collectivités Territoriales ;
- Implication du citoyen dans l'identification des besoins et la recherche de solutions appropriées ;
- Amélioration de la qualité des services publics et des projets et programmes de développement territorial.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de collectivités territoriales nouvelles ayant rejoint le REMACTO ;
- Nombre de collectivités territoriales accompagnées ;
- Nombre de programmes d'ouverture élaborés ;
- Nombre de collectivités territoriales ayant adopté leurs programmes d'ouverture.

Indicateurs d'impact :

- Institutionnalisation de l'ouverture au niveau des collectivités territoriales ;
- Participation du PACTO au renforcement de l'ouverture au niveau national.